

**La cérémonie de réouverture de Notre-Dame de Paris :  
Un équilibre délicat entre patrimoine national et laïcité**

**Samuel Mayol**  
**Maître de conférences HDR**  
**Ancien directeur de l'IUT de Saint Denis**  
**Directeur du LaRA**  
**Prix national de la laïcité 2015**  
**Auteur de : « Laïcité, la République jusqu'au bout », éditions L'Harmattan**

La réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, cinq ans après le terrible incendie qui l'avait ravagée, a été un moment historique pour la France. La présence du président Emmanuel Macron et son discours prononcé à l'intérieur de l'édifice ont cependant soulevé des questions sur le respect du principe de laïcité, pierre angulaire de la République française. Cette cérémonie nous invite à réfléchir sur l'équilibre subtil entre la préservation du patrimoine national, la reconnaissance de l'importance culturelle des lieux de culte, et le maintien d'une stricte neutralité de l'État en matière religieuse.

D'un côté, on peut arguer que la présence du président Macron et son discours dans la cathédrale ne constituent pas une entorse à la laïcité. En effet, le contenu de son allocution était politique, sans référence explicite à la religion. Notre-Dame est avant tout considérée comme un monument national et culturel, symbole de l'histoire et du patrimoine français, au-delà de sa fonction de lieu de culte. Le geste symbolique du président remettant les clés de la cathédrale au cardinal à la fin de son discours illustre parfaitement cette distinction : l'État laïque, propriétaire de l'édifice, le confie à nouveau à l'Église pour son usage cultuel, conformément à la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. C'est précisément ce qui s'est passé au cours de l'année 1906 où l'État donnait la jouissance des églises au Clergé une fois les inventaires faits.

Cette approche s'inscrit dans une longue tradition de relations entre l'État et les différentes communautés religieuses en France. Les présidents de la République ont régulièrement visité des lieux de culte de diverses confessions, dans un esprit d'ouverture et de reconnaissance de la diversité religieuse du pays. Emmanuel Macron lui-même s'est rendu à la Grande Mosquée de Paris en 2022 pour les commémorations de son centenaire, prononçant un discours et remettant des distinctions honorifiques. De même, François Hollande a visité la Grande Synagogue de Paris en 2015 après les attentats terroristes, dans un geste de solidarité nationale. Bien avant lui Raymond Poincaré a assisté à une cérémonie d'hommage aux morts pour la France à la Grande Synagogue de la Victoire à Paris le 29 mai 1916. C'était la première fois qu'un président de la République visitait officiellement une synagogue.

Il est important de noter que lors de telles cérémonies, les présidents veillent à maintenir une certaine distance avec les rites religieux. Ainsi, Emmanuel Macron a, certes, assisté à la cérémonie religieuse mais sans participer activement aux rites. Il n'a donc pas communiqué pendant la messe, respectant ainsi la règle républicaine. Cette pratique établie vise à concilier le rôle institutionnel du président et le principe de laïcité.

D'un autre côté, certains critiques, comme Pierre de Gaulle, ont souligné le caractère sans précédent de cette action présidentielle et ses potentielles implications problématiques. Le choix de prononcer un discours à l'intérieur même d'un lieu de culte pourrait, en effet, être perçu comme une transgression de la neutralité de l'État en matière religieuse. Cette décision ravive le débat sur les limites de l'implication de l'État dans les affaires religieuses et sur la nature de la laïcité française.

Il est vrai que la présence présidentielle dans un lieu de culte pour un événement aussi médiatisé peut brouiller les lignes entre le politique et le religieux, entre le temporel et le spirituel. Même si le discours était principalement axé sur des thèmes nationaux et culturels, le cadre dans lequel il a été prononcé lui confère inévitablement une dimension religieuse. Cela soulève des questions sur la perception de la neutralité de l'État et sur le risque de favoriser une religion par rapport aux autres.

Cependant, il est intéressant de comparer cet événement à d'autres actions présidentielles qui ont pu être considérées comme plus problématiques au regard de la laïcité. Par exemple, le général de Gaulle avait fait installer une chapelle à l'Élysée, où des messes privées étaient célébrées. L'installation de cette chapelle et la tenue de messes au sein même du palais présidentiel sont une réelle transgression du principe de laïcité. En introduisant des pratiques religieuses au cœur de l'institution présidentielle, on brouille totalement la séparation entre la sphère publique et la sphère privée du chef de l'État. Plus récemment, Emmanuel Macron a accepté l'allumage de la première bougie de Hanoukka à l'Élysée. En autorisant cette cérémonie religieuse au palais présidentiel, Macron a franchi une ligne rouge au regard du principe de laïcité. Contrairement à sa participation à la réouverture de Notre-Dame, qui peut être justifiée par l'importance culturelle et patrimoniale de l'édifice, l'allumage de la bougie de Hanoukka à l'Élysée est un acte purement religieux.

Pour conclure, la cérémonie de réouverture de Notre-Dame de Paris et le discours du président Macron illustrent la complexité de l'application du principe de laïcité dans la France contemporaine. Bien que certains aient pu s'interroger sur la conformité de cet événement avec les principes laïques, il semble que l'équilibre délicat entre patrimoine national et laïcité ait finalement été respecté.

Il est important de noter que Notre-Dame de Paris fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette reconnaissance internationale souligne l'importance culturelle et historique de la cathédrale au-delà de sa dimension religieuse. La présence du président lors de sa réouverture peut donc être interprétée comme un hommage à ce patrimoine universel plutôt qu'une simple participation à un événement religieux.

L'enjeu est de maintenir un équilibre délicat, en veillant à ce que les actions de l'État, y compris celles de son plus haut représentant, respectent l'esprit de la laïcité tout en reconnaissant la place de toutes les religions dans l'histoire et la culture de la nation. C'est à cette condition que la France pourra continuer à être un modèle de coexistence pacifique entre les différentes communautés, dans le respect des valeurs républicaines.